



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## DÉCISION DU MAIRE

### CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC L'ASSOCIATION VENI VIDI LUDI

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

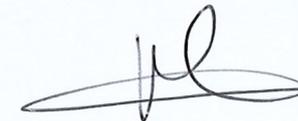
VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;  
VU l'arrêté n°376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien, en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,  
VU la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

**CONSIDERANT** la possibilité, dans le cadre la programmation culturelle des dix ans de la médiathèque La Page , de proposer des tournois de jeu sous la formes de plusieurs cessions en direction d'un public familial,

**Le Maire décide** de signer un contrat de cession avec l'association Veni Vidi Lidi – 33 rue Jean Boyer 60590 SERIFONTAINE – pour deux tournois de jeu des « Loups-garoux de Thiercelieux » sous la forme de deux cessions de 15h00 - 16h00 et de 16h00 - 17h45 à la médiathèque la Page pour un montant de 490,00€ (quatre cent quatre vingt dix euros) non assujetti à la TVA.

Fait à Pont-Audemer, le 21 août 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation



Julien TIMON

